

Adresse de la société populaire et de la commune de Mézidon (Calvados) qui annoncent avoir célébré l'anniversaire de la mort du tyran et la plantation d'un nouvel arbre de la liberté, lors de la séance du 27 pluviôse an II (15 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire et de la commune de Mézidon (Calvados) qui annoncent avoir célébré l'anniversaire de la mort du tyran et la plantation d'un nouvel arbre de la liberté, lors de la séance du 27 pluviôse an II (15 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 70;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31765_t1_0070_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

més en totalité à 5770 l. ont été vendus 30.620 l., c'est-à-dire près de 6 fois l'estimation.

L'on sait cependant qu'en général les bâtiments sont de valeur presque nulle dans les campagnes. Qu'on juge, d'après cet aperçu des espérances qu'on doit concevoir pour la vente des fonds de terre. Déjà les premières enchères de différents biens mis en vente ont triplé l'estimation. »

BLÉTERIE.

39

La société populaire et la commune de Mézidon (1) apprennent qu'elles ont célébré l'anniversaire de la mort du dernier tyran des Français, et qu'elles ont remplacé l'arbre de la liberté, qui étoit sec, par un arbre vert.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Mézidon, 21 pluv. II] (3)

« Citoyens représentants,

Toujours fidèles à exécuter vos décrets, nous remplaçâmes hier l'arbre de la liberté qui étoit sec, par un chêne vert. Nous célébrâmes aussi l'anniversaire de la mort de Louis Capet. De tels auspices sont pour nous un sûr garant que notre arbre reprendra racine. Législateurs, restez fermes à votre poste, et nous fêterons bientôt l'anniversaire de la destruction de tous les tyrans de la terre. Occupez-vous à dévoiler les faux patriotes qui déclarant une guerre impie aux véritables républicains, n'ont d'autre but que de dissoudre la Convention nationale, en la faisant calomnier. Frappez, frappez ces monstres, et la liberté sera délivrée de ses ennemis les plus dangereux. S. et F. »

MANCHON (maire), CHEVALIER le jeune (présid.),

MANCHON, fils (secrét. de la Sté),

LE ROY (secrét. de la municip.),

CIERULIN (secrét. de la Sté).

40

La société populaire de Longvillers-Boncourt (4), demande que le nom de Noailles, que portoit le lieu de la réunion de la société, soit changé. Elle dépose sur l'autel de la patrie 2.225 liv. 2 s. en assignats, 113 l. 2 s. en numéraire, une croix d'argent, 149 chemises, 3 draps et autres effets : ces dons sont pour les défenseurs de la patrie, pour leurs veuves et leurs enfans. A ces dons les communes du canton ont joint toute l'argenterie de leurs églises. Elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la destruction des ennemis de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

(1) Et non Messidon (Calvados).

(2) P.V., XXXI, 294. Bⁱⁿ, 28 pluv.; Ann. patr., n° 413.

(3) C 292, pl. 942, p. 3.

(4) Et non Longueville-Boncourt (Oise).

(5) P.V., XXXI, 294 et 376. Bⁱⁿ, 27 et 29 pluv.

Renvoyé au comité de division pour changer le nom du canton, et la députation est invitée aux honneurs de la séance (1).

41

Le citoyen Boinvilliers (2) fait offrande d'un ouvrage de morale et de politique.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (3).

42

La société montagnarde, la commune chef-lieu du département de l'Aveyron, font offre à la Convention de toute l'argenterie de leur église, consistant en 800 marcs d'argent, 11846 liv. de bronze, 332 liv. de cuivre rouge, 326 liv. d'étain, 402 quintaux de fer, 13 quintaux 30 liv. de plomb, plus de 350 quintaux de matière de cloches : elle annonce qu'elle vient d'équiper deux cavaliers Jacobins, et qu'elle a le cinquième de sa population aux frontières.

Mention honorable et insertion au bulletin (4).

[Rodez, s.d.] (5)

« Législateurs,

Réunis en assemblée générale avec tous les habitans de Rodez convoqués dans le temple de la Raison, nous venons d'éprouver son heureuse influence, et de lui rendre un hommage digne d'elle.

Après une discussion paisible et large, nos concitoyens ont vu le danger dont menaçoit l'unité de la République la bizarrerie de la diversité des cultes extérieurs, et l'impossibilité de les réduire à un seul sans les détruire tous.

Ils se sont convaincus de l'inutilité des pantomimes soi-disant religieuses aussi indifférentes à la divinité qui en étoit l'objet apparent, que profitables aux seuls principaux acteurs qui en avoient les honneurs et la direction.

Ils ont senti le besoin de faire disparaître tous les intermédiaires qui s'opposaient à la communication intime de l'homme avec son auteur.

Que l'esclave toujours vil et rampant s'adresse à un autre esclave pour faire parvenir à son maître ses humbles et timides supplications.

L'homme libre a la conscience de sa dignité, il sait que l'hommage d'un républicain n'a pas besoin d'interprète de chant ou de cérémonie pour être agréable à l'Eternel.

Que la superstition et l'idolâtrie se réfugient dans des temples, l'homme vertueux porte dans son cœur celui de la divinité.

Pénétrés de ces motifs, élevés à la hauteur

(1) M.U., XXXVI, 470.

(2) J. Et. Judith Forestier, dit Boinvilliers, devint professeur de Belles-Lettres à l'Ecole centrale de l'Oise. Il s'agit ici de « L'esprit du Contrat social, suivi de l'Esprit du Sens commun, de Th. Paine » (B.N., 8° Lbⁱⁿ 3571).

(3) P.V., XXXI, 294. F.S.P., n° 228; J. Mont., n° 95.

(4) P.V., XXXI, 294. Bⁱⁿ, 28 pluv. (suppl^r); Mon., XIX, 496; C. Eg., n° 547; J. Sablier, n° 1143.

(5) C 291, pl. 926, p. 30, 31.